



**RJGAQ**  
Regroupement  
des jeunes gens d'affaires  
du Québec

**« Commentaires au plan d'action proposé  
sur le développement durable »**

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique  
pour le plan d'action sur le développement durable  
du gouvernement du Québec.

Février 2005

## I- Présentation du Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec (RJGAQ)

### i- Profil et mission

Le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec (ci-après "RJGAQ") est une organisation qui rassemble près de 4000 membres, répartis au sein de 12 jeunes chambres de commerce, ou organisations similaires, provenant des quatre coins du Québec. À ce titre, il se veut le porte-parole de jeunes entrepreneurs, gens d'affaires, professionnels et travailleurs autonomes qui sont les décideurs de demain et la relève du monde des affaires du Québec.

La mission du RJGAQ est de promouvoir et défendre les intérêts sociaux et économiques de ces membres et ce, principalement au niveau provincial. À cet égard, il s'intéresse entre autres choses, aux questions relatives au marché du travail, que ce soit l'organisation du travail, la formation et la qualification de la main-d'oeuvre, la création d'entreprises et d'emplois, la responsabilité sociale de l'entreprise, aux aspects financiers de la retraite et à l'équité entre les générations. Bref, le RJGAQ veille à ce que les jeunes gens d'affaires aient aujourd'hui et dans l'avenir des conditions d'affaires et de vie aussi favorables, sinon plus, que leurs prédécesseurs.

Pour mener à bien cette mission, le RJGAQ bénéficie d'une présence significative au sein de diverses tribunes, dont le comité Aviseur jeunes d'Emploi-Québec, le conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec, l'équipe de travail sur la compétitivité des entreprises et l'innovation sociale, le conseil de gestion de l'assurance parentale, l'équipe de travail pour l'implication des aînés, le groupement pour une meilleure sécurité financière, la Commission des partenaires du marché du travail et rattachés à celle-ci, le Comité de travail lié à la Loi 150 et le Comité de travail sur la formation continue.

## ii- Les positions du RJGAQ

Le RJGAQ a déjà pris position sur de nombreux sujets d'affaires publiques dont certains ont fait l'objet de mémoires spécifiques, soit les suivants:

- "Pistes de réflexion sur le sommet du Québec de la jeunesse" (1999)
- "L'équité entre les générations: une question d'avenir" (2001)
- "La révision du Code du travail: une nécessaire flexibilité" (2001)
- "L'exode des jeunes des régions du Québec: l'urgence d'agir!" (2001)
- "Les défis du financement et de la planification de la retraite des jeunes de moins de 35 ans" (juin 2002)
- "Au-delà de la pénurie de main-d'oeuvre: former la relève pour assurer l'avenir" (2002)

## iii- Les membres du RJGAQ

Entrepreneurs Lanaudière

La Jeune chambre d'affaires et de professionnels Lanaudière-Sud

La Jeune chambre de commerce de Chicoutimi

La Jeune chambre de commerce Haïtienne

La Jeune chambre de commerce de Montréal

La Jeune chambre de commerce de la Mauricie

La Jeune chambre de commerce de Lotbinière

La Jeune chambre de commerce de Québec

La Jeune chambre de Rimouski

Les Jeunes entrepreneurs des Bois-Francs

Les Jeunes entrepreneurs du Centre du Québec

Le Regroupement des jeunes gens d'affaires de Laval

## INTRODUCTION

Les meilleures politiques sont souvent celles dont les bénéfices sont perçus qu'à long terme. Pourtant, à maintes reprises, le RJGAQ a dénoncé l'absence de vision à long terme des gouvernements, notamment sur les conditions économiques et de vie des générations futures trop fréquemment négligées dans le contexte politique actuel où le court terme électoral domine l'équité intergénérationnelle. Sur ce, même si le gouvernement québécois s'est engagé depuis une quinzaine d'années à promouvoir le développement durable, les actions concrètes et les politiques prévalant le développement durable demeurent insuffisantes. À cet égard, la consultation publique sur le développement durable fait preuve d'une ouverture quant aux changements de mentalités et nous saluons la volonté du ministre de l'Environnement.

Les politiques, les projets de loi et autres concernant le développement durable interpellent nécessairement les 4000 jeunes gens d'affaires, jeunes entrepreneurs, jeunes travailleurs autonomes et jeunes professionnels que nous représentons. Par définition, le développement durable invoque le souci de durabilité et conséquemment invoque le développement de la jeunesse actuelle et des générations qui la suivront. Bref, le RJGAQ s'intéresse à la mise en œuvre d'une politique qui, nous le souhaitons ardemment, assurera aux générations futures les mêmes, sinon meilleures, conditions économiques, sociales et environnementales que leurs prédécesseurs.

Le RJGAQ estime que le plan présente des mesures novatrices et l'approuve dans l'ensemble. Ainsi, ce mémoire n'a pas l'intention de revoir en entier le plan de développement durable proposé par le gouvernement, il se veut plutôt un complément à celui-ci.

Ce mémoire est divisé en trois sections distinctes. Dans la première, nous définissons le développement durable. Dans la suivante, nous commentons les mesures et principes du

plan d'action suggérées dans *le document de consultation*<sup>1</sup> en plus d'en proposer d'autres. Et finalement dans la troisième section, le RJGAQ propose de contribuer au développement durable.

### 1- Définition du développement durable

Dans la littérature, chacun a sa propre définition du développement durable. Cela n'est guère surprenant car le concept est vaste. Cette définition a évolué au fil des ans. Les experts des divers domaines d'études continuent à contribuer à l'enrichissement de la prise de conscience sociale. Par exemple, les écologistes ont souligné l'importance de la biodiversité; les environmentalistes, s'inquiètent du danger des changements climatiques; les économistes, relatent l'importance du développement économique pour le progrès technologique; les sociologues rappellent que le développement durable passe par une meilleure équité sociale; etc. Bref, le développement durable est une affaire de société, une affaire de vie.

Loin d'être des experts en développement durable, nous définissons, pour notre part, le développement durable comme un ensemble d'actions qui permettront, à cette génération et celles qui la suivront, de bénéficier de conditions telles qu'il sera toujours possible d'améliorer le bien-être physique et psychique de tous les êtres humains. Ainsi, l'éducation, la recherche, les innovations, les normes sociales, la croissance économique, les règles environnementales, et plus, peuvent tous être considérés comme des éléments s'entrecoupant du développement durable. Depuis fort longtemps nous mettons les efforts au développement durable, en éducation par exemple. Or, de toute évidence, l'aspect écologique a été et demeure encore aujourd'hui fortement négligé dans l'élaboration de stratégies de développement durable. L'équilibre fragile des conditions de vie dépend de facteurs comme l'environnement et l'économie qui, à première vue, ne semblent pas nécessairement compatibles. C'est une préoccupation qui nous concerne tous.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. « Plan de développement durable » (Document de consultation). Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Quoique nous croyions fortement à la croissance économique comme « moteur » de bien-être, cette définition du développement durable va bien au-delà de la seule dimension économique. C'est dans cette optique que nous poursuivons ce mémoire.

## 2- Le RJGAQ sur la démarche proposée

### 2.1 Consulter la population

Le RJGAQ est d'avis que le développement durable implique une modification des mentalités et des comportements de l'ensemble de la société québécoise. La participation de la population aux démarches de l'élaboration d'un plan de développement durable et aux mesures et actions qui en découleront est donc nécessaire. À ce sujet, seul lieu d'échange prévu, la consultation publique n'est guère suffisante. La société civile, de par les divers organismes communautaires, professionnels et d'intérêts qui la représentent, doit être consultée tout au long de la mise en œuvre de ce plan pour qu'elle puisse faire part de ces attentes et préoccupations. Ainsi, les changements de comportements, tant au niveau de la consommation responsable que de la production responsable, seront alors plus susceptibles de se réaliser sachant que l'ensemble des acteurs concernés ont été consultés tout au long du processus.

#### 2.1.2 Une commission permanente

Le RJGAQ propose de créer une commission permanente pour la promotion et le respect du développement durable. Présidée par le commissaire<sup>2</sup> au développement durable, cette commission comprendrait les représentants d'organismes environnementaux, sociaux et économiques du Québec. Du coup, elle serait l'endroit d'échanges entre les acteurs sociaux, la fonction publique et le politique. Cette

---

<sup>2</sup> La création poste de commissaire au développement durable est suggéré dans le nouveau cadre législatif du plan d'action. Référence : ibid 1, p.26

commission permanente aurait comme missions principales de voir au respect des engagements relatifs au développement durable de chacun des ministères et de promouvoir le développement durable à l'ensemble de la société. Plus précisément, elle participerait à la définition d'objectifs et de stratégies concernant le développement durable. Elle travaillerait de concert avec le Comité intersectorielle du développement durable (CIDD). Elle conseillerait les ministres sur les orientations à prendre pour le développement durable. Elle développerait un plan pour promouvoir le développement durable dans l'ensemble de la société et finalement, elle prendrait en charge le mécanisme d'évaluation et de reddition des comptes. Par le biais de cette commission, les ministères et organismes seraient ainsi directement imputables à la société quant à leurs actions pour le développement durable. En plus, la commission aurait la tâche de gérer la caisse du *fonds socialement responsable*<sup>3</sup>. Enfin, la commission permanente à la promotion et au respect du développement durable relèverait du Vérificateur général.

Ainsi, le mécanisme d'évaluation des résultats et de reddition de comptes, du point 5.5 du plan d'action, serait pris en charge par cette commission. Nous l'avons modifié légèrement, on devra lire :

- reposera sur une obligation de rendre compte des résultats des actions entreprises par les ministères et organismes en vue de l'atteinte des objectifs de la stratégie;
- requerra, de la part des ministères et organismes, des rapports annuels. À cet effet, il est prévu que chaque ministère, organisme et personne faisant partie de l'administration publique et assujetti à l'application de l'article 14 fasse état, sous une rubrique spéciale de son rapport annuel de gestion, en conformité avec l'article 24 de la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01) ou, s'il y a lieu, de son rapport annuel d'activité :

---

<sup>3</sup> La création d'un fonds socialement responsable (FSR) est développée au point 2.2.1 du présent document.

1. des objectifs qu'il s'était fixés ou, le cas échéant, des motifs pour lesquels aucun objectif particulier n'a été défini pour l'année compte tenu de la stratégie adoptée,
  2. des différentes activités ou interventions qu'il a pu ou non mener durant l'année en vue d'atteindre les objectifs fixés, ainsi que le degré d'atteinte des résultats qu'il s'était fixé, en précisant les indicateurs retenus,
  3. le cas échéant, des mesures prises à la suite de la réception de commentaires ou de recommandations formulées par *la commission via sa présidence*, le commissaire au développement durable;
- impliquera, sous la coordination du ministre de l'Environnement, l'établissement d'un rapport général sur la mise en oeuvre du développement durable et les progrès faits, au moins tous les trois ans;
  - fera intervenir *une commission permanente au développement durable* et un commissaire au développement durable relevant du Vérificateur général, qui vérifiera et évaluera les progrès accomplis par l'administration publique en vue de respecter le cadre de gouvernance fondé sur le développement durable et précisé dans le cadre législatif. Notamment, les rapports annuels de gestion ou d'activité soumis par les ministères et organismes publics seront examinés et un portrait sera dressé comme suite de l'analyse des indicateurs de développement durable.

## 2.2 Le financement du développement durable

La précarité des finances publiques amène à penser que les ressources sont limitées pour atteindre les objectifs du plan d'action. Sensible à cette réalité, le RJGAQ croit tout de même que nous devrions d'abord faire l'effort pour permettre la pleine mise en oeuvre de cette nouvelle politique du développement durable.

Nous l'avons déjà mentionné, les dépenses allouées au développement durable peuvent être considérées comme un investissement durable au même titre que certaines dépenses publiques telles que les sommes allouées à l'éducation et à la recherche. Depuis de nombreuses années, les gouvernements ont réalisé que le



développement durable passe par des investissements de ce genre, la preuve en est que ces secteurs occupent désormais une large part du budget. Pourquoi le plan d'action au développement durable ne prévoit-il pas une somme supplémentaire pour sa mise en œuvre?

### 2.2.1 Un fonds socialement responsable

Si le Québec souhaite une politique pour le développement durable, il doit absolument se pourvoir de moyens financiers supplémentaires. À ce propos, l'idée de créer un fonds vert, comme il est proposé dans le plan d'action, est intéressante. Cependant, le fonds vert semble voué qu'au volet environnemental du développement durable. Pourtant, le développement durable, nous l'avons déjà mentionné, n'est pas qu'une affaire d'environnement. En effet, il s'agit d'assurer et d'améliorer le bien-être collectif à long terme. À notre avis, le fonds devrait comprendre les volets sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.

Ainsi, le RJGAQ propose de créer un fonds socialement responsable (FSR ci-après) qui servirait à financer et promouvoir tous les projets de développement durable. L'idée d'un fonds socialement responsable n'est pas nouvelle. Plusieurs fonds existent déjà dans le monde, dont certains avec des budgets dépassant le milliard de dollars.<sup>4</sup> Au Québec, le gouvernement a investi 45 millions dans le *Fonds d'action québécois pour le développement durable* (FAQDD, ci-après). Or, le FAQDD a le défaut d'inclure que des administrateurs issus du domaine de l'environnement. Quoique nous estimions la présence de ceux-ci essentielle dans la gestion de tels fonds, nous pensons qu'il serait plus profitable d'inclure également des représentants des deux autres sphères du développement durable, soient l'économique et le social. Ainsi, il serait préférable de rapatrier le FAQDD dans le nouveau FSR. La gestion du FSR serait confiée à la *Commission permanente pour*

---

<sup>4</sup> Par exemple, aux États-Unis le *Calvert Funds* est un très important fonds privé, voué à la responsabilité sociale et doté d'un département de recherche interne.

*la promotion et le respect du développement durable* qui, comme mentionné au point 2.1.3 de ce travail, comprendrait des représentants des trois sphères du développement durable pour ainsi favoriser une meilleure synergie.

## 2.2.2 Oublions les baisses d'impôt

Il est vrai que les contribuables québécois sont suffisamment taxés. Toutefois, contrairement à ce que certains en pensent, plusieurs économistes<sup>5</sup> prétendent que les baisses d'impôt se traduiraient par une diminution de la richesse collective au Québec.

Le RJGAQ propose au gouvernement d'omettre les baisses d'impôt promises et de récupérer une partie de cette somme pour : dans un premier temps, développer de nouveaux indicateurs de développement durable qui permettront d'effectuer des analyses « avantages-coûts » soucieuses des générations suivantes et dans un deuxième temps, financer des projets de développement durable. De plus, les gouvernements provincial et fédéral auraient tous deux intérêts à produire de tels indicateurs et financer de tels projets. Après tout, les frontières sont perméables au développement durable. Le gouvernement fédéral devrait donc, lui aussi, contribuer à cet effort.

---

<sup>5</sup> Sur ce, Alain Guay et Nicolas Marceau, tous deux professeurs et chercheurs au département des sciences économiques et au Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi, de l'Université du Québec à Montréal, se prononcent contre une baisse actuelle des impôts au Québec. Pour la référence voir : « Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit » publié dans *l'Annuaire du Québec 2005* publié par l'Institut du Nouveau Monde. De plus lors du Forum des générations, Pierre Fortin, un autre économiste et professeur de l'UQAM, ainsi que Alban D'Amours, président du mouvement Desjardins avaient joint leur voix à ceux et celles qui demandaient au gouvernement de suspendre sa promesse d'une baisse générale des impôts.

### 2.2.3 Le principe du « pollueur-payeur »

Les activités économiques ont parfois des « externalités négatives »<sup>6</sup> qui occasionnent des déséquilibres sur le marché. La taxation est un mécanisme qui permet d'atteindre l'optimum social malgré les externalités. À ce chapitre, le principe du « pollueur-payeur » est intéressant. En effet, celui-ci impose le coût social directement aux responsables de l'externalité.

À première vue, cela semble tout à fait correct. Toutefois, nous préférons une taxe applicable à l'ensemble du Canada et même à l'extérieur. Nous voyons mal le fait de taxer un produit polluant, comme par exemple la peinture à l'huile, au Québec et ce même produit ne serait pas taxé en Ontario et dans le reste du Canada. À ce niveau, une taxe fédérale serait préférable. Dans un même ordre d'idées, avec le contexte actuel du marché mondial, le RJGAQ s'inquiète d'une taxation trop importante des industries locales comparativement aux industries étrangères concurrentes.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'une telle taxe au Québec doit être complètement éliminée. Le RJGAQ est d'avis que le Québec doit montrer l'exemple au reste du Canada. Il y a certainement des secteurs d'activités ou des produits qui peuvent être taxés sans que le Québec en souffre économiquement. Par exemple, l'idée de faire payer le sac en plastique aux consommateurs lors d'un achat, comme il se fait en Irlande du Nord, est une excellente façon de sensibiliser les Québécois de l'importance de leurs gestes pour l'environnement. Le recyclage des bouteilles vides est devenu un geste naturel pour la très grande majorité des Québécois, pourquoi n'aurait-il pas d'autres façons comme celle-ci d'inciter la société à réduire la pollution? D'ailleurs, nous sommes convaincus que si la

---

<sup>6</sup> Il y a « externalité négative » en production ou en consommation lorsque le coût marginal social de l'activité est plus élevé que le coût marginal privé ou, à l'inverse, lorsque le bénéfice marginal privé est supérieur au bénéfice marginal social.

*Commission permanente pour la promotion et le respect du développement durable*<sup>7</sup> obtient le mandat de collaborer avec les différents ministères concernés pour développer ce genre de taxe, le Québec pourraient se montrer innovateurs sur ce plan.

Par conséquent, le RJGAQ est favorable à l'élaboration d'une taxe qui ajustera le prix d'un bien à son coût social, à condition que tous les revenus de la taxe soient déposés dans le *fonds socialement responsable*<sup>8</sup>. Les industries polluantes pourraient récupérer les revenus perdus, sous forme de subventions à la recherche et au développement de nouvelles méthodes de production moins polluantes. Les critères d'acceptation pour subventionner les projets de recherche et de nouveaux procédés de fabrications propres auraient été préalablement élaborés par la *Commission permanente pour la promotion et le respect du développement durable* en collaboration avec les ministères concernés. De leur côté, les consommateurs de produits polluants contribueraient également au FSR en payant une taxe supplémentaire sur de tels produits. Il restera tout de même à évaluer sur qui reposera principalement le fardeau de la taxe. L'équité horizontale et verticale doit être prise en compte.

Bref, même si nous croyons qu'une taxe à la pollution serait très efficace pour la réduction des matières polluantes, avant l'instauration d'une taxe « pollueur-payeur », il faudra, en plus de sa portée environnementale, préalablement évaluer l'effet économique et social de celle-ci. Les taxes peuvent être inéquitables d'un point de vue social et inefficaces d'un point de vue économique.

---

<sup>7</sup> L'idée d'une commission permanente à la promotion et au respect du développement durable est développée au point 2.1.2 du présent document.

<sup>8</sup> L'idée d'un fonds socialement responsable est développée au point 2.2.1 du présent document.

### 2.3. Promouvoir le développement durable par la responsabilité sociale

Afin de faire évoluer les mentalités en faveur d'un respect des générations futures, la promotion du développement durable par la responsabilité sociale doit s'intégrer de façon plus convaincante dans le plan d'action proposé.

Tous les citoyens du Québec peuvent contribuer au développement durable par des gestes socialement responsables. Contrairement à ce que certains en disent, les entreprises n'ont pas l'unique responsabilité de la dégradation de l'environnement. La pollution se crée non seulement pas la production, mais également pendant la consommation et, à la fin du cycle de consommation, par le rejet des produits consommés. Malheureusement, malgré la progression des technologies de l'information, la majorité des consommateurs ne possèdent pas encore l'information nécessaire pour juger du geste qu'ils posent en consommant des produits polluants ou provenant d'une entreprise irresponsable socialement. Pire encore, ils ne se soucient guère du processus de fabrication ou du traitement infligé aux employés. Il exige le plus bas prix possible. Promouvoir la responsabilité sociale c'est sensibiliser l'ensemble de la population sur les méfaits d'une consommation irresponsable en les informant de la répercussion de leurs gestes. Sur ce, le RJGAQ croit qu'un système d'étiquetage sur le produit informant les consommateurs du degré de respect social et environnemental des entreprises fabricantes serait une excellente façon de sensibiliser les consommateurs. Par exemple, le gouvernement et une firme privée pourraient conjointement développer un système d'évaluation des entreprises en se basant sur les principes de Rio<sup>9</sup>.

Promouvoir le développement durable c'est aussi d'encourager et féliciter les municipalités, les entreprises et les citoyens dans leurs actions socialement responsables. C'est d'informer et sensibiliser les jeunes entreprises de l'efficacité

---

<sup>9</sup> On retrouve les principes de Rio dans *La déclaration de Rio sur l'Environnement et le développement durable* à l'adresse électronique suivante : <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

économique d'une structure socialement responsable<sup>10</sup>. Le marché a récompensé les entreprises qui ont su faire preuve d'innovation en mettant en place de nouvelles formes de gestions éthiques. Sur ce, le gouvernement québécois a le devoir d'en informer davantage les jeunes entrepreneurs.

La promotion de la responsabilité sociale doit se faire à partir d'un jeune âge. Autrement dit, on doit s'assurer que tous les jeunes citoyens connaissent les répercussions sociales de leurs gestes. Par conséquent, un nombre d'heures suffisant doit être dédié à l'apprentissage de l'éthique social et du respect de l'environnement dans le cheminement scolaire.

### 3. La participation du RJGAQ

Le RJGAQ, et les jeunes décideurs de demain qu'il représente, sont prêts à contribuer au développement durable. Le RJGAQ désire participer activement à la mise en place des stratégies proposées dans ce mémoire et dans le plan proposé par le ministère de l'environnement. De plus, le RJGAQ ajoutera une section sur le respect et la promotion du développement durable à sa charte morale. Subséquemment, il s'engage à encourager ces membres à organiser des activités, tels que des conférences et des séminaires promouvant le développement durable. Et finalement, il désire prendre une part active à la *Commission permanente pour la promotion et le respect du développement durable* qu'il a proposé de créer dans ce mémoire.

---

<sup>10</sup> Un résumé de l'ensemble des avantages économiques des entreprises pour la responsabilité sociale est produit dans : « Mémoire sur la Responsabilité sociale de l'entreprise » produit par la Jeune chambre de commerce de Montréal disponible à l'adresse électronique suivante : [http://www.jccm.org/fr/data/jccm\\_mem\\_responsabilite\\_sociale\\_entreprise.pdf](http://www.jccm.org/fr/data/jccm_mem_responsabilite_sociale_entreprise.pdf)

## CONCLUSION

En conclusion, nous rappelons que ce mémoire se veut d'abord un ajout au plan d'action proposé. Nous considérons, dans son ensemble, ce plan d'action au développement durable complet et innovateur. Toutefois, nous craignons que les grandes mesures énoncées dans le nouveau cadre législatif, telle que la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des résultats et de reddition des comptes, soient écartées. Ainsi, au fil des paragraphes, nous avons proposé de créer une commission permanente qui comprendrait des représentants des trois sphères du développement durable. Au sujet du financement, nous avons suggéré de repenser un fonds de développement durable afin qu'il puisse servir les intérêts environnementaux, sociaux et économiques du développement durable. Par conséquent, lors de l'instauration d'une taxe à la pollution, nous demandons au gouvernement de bien évaluer l'impact économique et social de celle-ci. Nous rappelons aussi que le développement durable passe par les changements de mentalités. Le développement durable passe inévitablement par un changement de mentalités et conséquemment de comportement. Pour ce, il faut promouvoir la responsabilité sociale à l'ensemble de la société civile. Enfin, l'équité intergénérationnelle a toujours été une préoccupation du RJGAQ et le développement durable s'inscrit dans cette voix. Le RJGAQ est donc prêt à s'investir dans la promotion et au respect des mesures proposées dans le plan d'action. Après tout, nous sommes les prochains décideurs. Pourquoi nous ne commencerions pas dès aujourd'hui?